

## Poursuite de la dynamique engagée par l'Université en matière de Politique Handicap

L'Université de Limoges s'attache, depuis plusieurs années, à développer une politique handicap dynamique tant pour ce qui concerne les étudiants que les personnels de l'établissement.

La stratégie globale de l'établissement en faveur des personnels BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) s'était jusqu'alors exprimée, notamment, au travers de la Convention pluriannuelle signée entre le Consortium Limoges-Poitiers et le FIPHFP (2017 à 2020).

Le changement d'orientation des établissements partenaires du Consortium Limoges-Poitiers (Université de Limoges, Université de Poitiers, ISAE-ENSMA de Poitiers), a conduit notre établissement à opté pour **un conventionnement direct avec le FIPHFP** (Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique).

C'est ainsi que le **Comité local du FIPHFP Nouvelle-Aquitaine** a validé, **à l'unanimité de ses membres**, réunis le 6 juillet 2021, le projet de conventionnement présenté par l'Université de Limoges.

Ce nouveau partenariat représente un outil au service d'une **politique handicap inclusive**. Il est reconduit pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023** et offre à l'Université de Limoges la possibilité de bénéficier d'un co-financement pour l'ensemble des actions inscrites dans le champ d'application de ce nouvel accord. Le programme construit dans la continuité des actions, menées au cours de la période de 2017 à 2020, s'articule autour de cinq axes :

- **Favoriser l'accès à l'emploi** des personnes en situation de handicap
- **Créer les conditions de succès de l'insertion et du maintien dans l'emploi** (aménagements et adaptations des postes de travail, accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur vie professionnelle, améliorations des conditions de vie,...)
- **Assurer la pérennité des compétences et des connaissances liées au handicap au travail** (actions de formation, ....)
- **Développer et valoriser les actions de communication et de sensibilisation des personnels**
- **Mettre en place des actions innovantes visant à la levée de l'acculturation dans le domaine**

L'Université de Limoges est notamment attendue tant sur **la diversité de sa politique de recrutement** (statut, typologie de contrat, catégorie,...) que pour ce qui concerne **la mise en œuvre et la qualité de ces dispositifs d'insertion et d'intégration durable** (qualité d'accueil, tutorat, accompagnement au parcours professionnel, déroulement de carrière, formation individuelle à l'environnement, valorisation et consolidation des compétences...).

Afin d'assurer une mise en œuvre efficiente et cohérente de cette convention, c'est le **Correspondant Handicap** de l'établissement qui est en charge du déploiement et de la gestion du plan d'actions qui y est associé ([mylene.gerald@unilim.fr](mailto:mylene.gerald@unilim.fr) – 05.55.14.91.32).

En complément de ce programme d'actions, les Directions de composantes, instituts, pôles ou services qui souhaitent œuvrer dans le domaine, sont conviées à se rapprocher du Correspondant Handicap afin de valoriser les projets envisagés et de leur apporter un éventuel financement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mylène Gérald, Correspondant Handicap –Chargée de mission Améliorations des conditions de travail, Référent Télétravail– Direction des Ressources Humaines ([mylene.gerald@unilim.fr](mailto:mylene.gerald@unilim.fr) – 05.55.14.91.32)